



DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS FORESTIERES POUR RENFORCER LES Puits DE CARBONE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le reboisement est une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « coupe à blanc ») ou détruites par différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, guerre...). Parfois, il s'agit explicitement de forêts de protection. L'afforestation est le boisement sur des terres vierges d'arbres depuis longtemps. Il s'agit de faire des trous d'une profondeur et d'une largeur déterminée par les spécialistes en fonction de l'espèce et de l'état du sol et d'y planter des jeunes pousses. Cette plantation peut se faire avec arrosage abondant ou avec une très faible quantité d'eau dépendant de la technique utilisée. Le reboisement de terres agricoles offre d'intéressantes possibilités quant à la restauration des paysages forestiers dans des espaces dégradés à cause de l'abandon ou de l'exode rural. Les types de plantations les plus utilisées dans le monde sont entre autres : les plantations de production de bois et de biocarburant, les plantations d'alignement, les espaces verts, les plantations d'agroforesterie etc

NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

Depuis l'indépendance, des plantations en plein ont été réalisées dans les périmètres dits de reboisement définis par le code forestier comme étant des aires réservées à des plantations forestières. Ces plantations ont été le plus souvent réalisées dans les zones de savanes et concernent les essences suivantes : Eucalyptus sp. Gmelina arborea, G.cordia, Acacia mangium, Limba, Cedrela odorata, Essessang, Kaya, Karité, etc. En 2010, à partir des données actualisées sur le reboisement et les forêts classées, on estime à 641.103 ha la superficie de plantation et forêts classées dont 6041 ha de reboisement (SCN, rapport sectoriel AFAT).

Le niveau de maturité de la technologie peut être assimilé au TRL 6 (technologie démontrée dans un environnement pertinent (environnement pertinent sur le plan industriel dans le cas de technologies clés) et l'indice de préparation commerciale actuel est de niveau 3 (mise à l'échelle commerciale).

JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Le reboisement permet de séquestrer le gaz carbonique par photosynthèse des arbres plantés. Ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Selon une estimation de EcoSecurities chaque hectare planté permet de réduire 4.5 crédits par an.

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE



La mise en œuvre du DPF se fera sur l'ensemble du territoire. Les actions sont prévues pour durer 5 ans à partir de l'année prochaine.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

L'aménagement forestier durable aura pour impact :

- Création d'emplois ;
- Contribution à la croissance économique ;
- Solution à la production du bois-énergie et réduction de la vulnérabilité des femmes et des enfants qui vont loin chercher le bois-énergie ;
- Reconnaissance et prise en compte des droits de la population locale et autochtone ;
- Lutte contre la déforestation et amélioration du couvert végétal ;
- Préserver la biodiversité ;
- Sequestration de carbone ;
- Réduction des GES ;

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) est le cadre politique au niveau national qui oriente la mise en oeuvre du développement des plantations forestières (DPL). Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs est l'un des trois piliers prioritaires du RCPCA 2017-2021. L'un des six objectifs transversaux vise à « Garantir la durabilité environnementale et l'exploitation durable des ressources naturelles ». Au plan sectoriel, le DPF s'aligne sur la Politique forestière de la RCA qui ambitionne qu'à l'horizon 2035, les écosystèmes forestiers et les ressources qui leur sont associées, sont cogérés pour les biens et services nécessaires à la paix, à un développement durable et harmonieux, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial. Le code forestier est le cadre réglementaire pour le DPF.

POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Les actions politiques proposées sont :

- Prendre en compte les questions des droits fonciers relatives à l'accès à la terre des communautés pour le reboisement ;
- Internaliser les directives de la COMIFAC dans les textes nationaux pour faciliter la participation des ONGs et Communautés ;
- Réviser les statuts du FDF pour lui attribuer les statuts d'institution de financement et non seulement la mission d'exécution des travaux de reboisement ;



- Encourager et promouvoir l'entrepreneuriat privé dans le domaine de conduite de pépinières et de reboisement.

COUTS LIES AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le déploiement du DPF coûtera environ 695 millions de F CFA pour une première phase de 5 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

1. Coordonnateur EBT:

Monsieur Maxime Thierry DONGBADA-TAMBANO
Directeur de la Prévention des Risques Biotechnologiques
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
BP: 686 – Bangui – République Centrafricaine
Tél : +236 75 54 56 74 / +236 72 26 11 79
dongbada2001@yahoo.fr

2. Consultant Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie :

Monsieur Evariste MBAYELAO
Ingénieur Forestier - Msc Géomatique, Aménagement et Gestion des Ressources
Tél : + 236 75 48 75 13 / + 236 72 15 51 25
embayelao@gmail.com

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

<https://tech-action.unepdtu.org/country/central-african-republic/>